

« AGRICULTURE & POLLINISATEURS » : Informations et inscriptions concernant le nouveau projet intercantonal



Vincent
FRINGELI



Gérald
BUCHWALDER



Yann-David
VARENNES

... assument
respectivement
les tâches liées à
l'agriculture,
l'apiculture et le
suivi scientifique

Un projet-pilote intercantonal visant à favoriser le développement des butineuses domestiques et sauvages débutera cette année. Les cantons de Vaud, du Jura, ainsi que le Jura bernois participeront à **cette démarche intercantonale, qui vise à favoriser le développement des abeilles domestiques et sauvages. Près des 35 % de la production agricole mondiale sont attribués à la pollinisation.** La complémentarité des activités de chacun est évidente et les interactions doivent être renforcées. Des échanges entre agriculteurs et apiculteurs seront ainsi organisés. Pour le canton du Jura et le Jura bernois, s'agissant d'un projet pilote, les inscriptions sont ouvertes uniquement aux agriculteurs exploitant des terres dans un rayon de deux kilomètres autour des ruchers participant au projet (photo ci-après). Comme indiqué ci-dessus, les agriculteurs participants recevront une contribution complémentaire versée par la Confédération et le Canton pour les mesures prises, en fonction des désavantages économiques induits. La mise en œuvre générale du projet est déléguée à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) pour le canton du Jura et le Jura bernois. Le monitoring et le suivi scientifique du projet sont organisés par la FRI pour l'ensemble des cantons participants.

Pour les zones en rouge ci-dessous, une contribution sera versée aux agriculteurs pour les mesures mises en place. Le projet durera six ans, mais chaque mesure pourra être inscrite ou désinscrite annuellement. **Les agriculteurs des 10 zones suivantes ont été contactés par courrier et peuvent s'inscrire au projet jusqu'au 15 mars 2018, auprès de la FRI (vincent.fringeli@fri.ch).** L'inscription aux différentes mesures se fera sur le site Acorda, via www.agate.ch dès le 1^{er} mai 2018. Le catalogue de mesures peut être consulté sur notre site internet www.frij.ch → Agriculture et pollinisateurs.

